



AVIS PUBLIC 2026-072

CONSULTATION PUBLIQUE

Règlement modifiant le Règlement numéro 2006-116

Zonage – Résidences de tourisms, largeur stationnement, îlot déstructuré

Le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources, lors de sa séance ordinaire tenue le mardi 8 septembre 2026, a adopté le projet de Règlement numéro 2026-437 modifiant le Règlement numéro 2006-116 – Zonage – Résidences de tourisms, largeur stationnement, îlot déstructuré.

Le règlement a pour objet de modifier :

- **Les conditions à respecter pour les résidences de tourisme;**
- **La largeur minimale pour l'aménagement de cases de stationnements;**
- **Le plan de zonage afin de créer la zone 505-A à même la zone 5-RU.**

Une assemblée publique de consultation à l'égard de ce projet de règlement aura lieu **le lundi 5 octobre 2026 à 18 h 00** à la salle du Conseil de la Ville de Val-des-Sources (124, rue Greenshields). Lors de cette assemblée publique, le projet de règlement et les étapes de son adoption seront expliqués et toute personne désirant s'exprimer sera entendue.

Pour consulter les documents :

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau du greffe de la Ville de Val-des-Sources (345, boul. Saint-Luc), durant les heures normales de travail, ou sur le site internet au lien suivant : www.valdessources.ca

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 24 septembre 2026.

Annie Lamontagne,
Greffière